



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 6 octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Prey, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien VOLTOLINI, Maire.

Étaient présents : Mesdames Sylvie DUBOIS, Nathalie DULIZE, Jacqueline LA ROSA, Françoise LE VERGE (départ à 20H00) et Sylvie PELTA.

Messieurs Alex BOUTELET, Lionel BOLAND, Dominique DAVARD, François GRAND, Olivier KERBART, Jean-Louis RAT, Pascal JACQUES, Stéphane MOREAU et Damien VOLTOLINI.

Secrétaire de Séance : Damien VOLTOLINI

Début de la séance : 18h30

Le procès-verbal de la séance du 8 septembre deux mil vingt-cinq a été adopté et signé en début de la séance par l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Ordre du jour :

1) Dépenses induites par la remise à niveau de la sécurité incendie de la Maison des Associations :

La Commission de Contrôle Départementale de Sécurité et d'Accessibilité a audité la Maison des Associations le 4 septembre 2025 en tant qu'établissement accueillant du public (contrôle tous les 5 ans).

Un avis défavorable a été émis suite à ce contrôle pour le motif principal suivant : dysfonctionnement du système d'alarme incendie. Dix autres points ont fait l'objet d'une non-conformité.

Ainsi, le remplacement de l'alarme incendie a été traité en urgence durant la semaine suivante, pour un coût de 1160,68 € TTC, permettant ainsi le maintien de l'ouverture au public de la salle.

Des devis ont été réalisés pour la remise à niveau de l'ensemble des anomalies : le total s'élève à 47000 €, répartis comme suit :

- Remplacement de 6 portes avec barres anti-paniques (évolution de la réglementation depuis le dernier contrôle) : 30796,08 € ;
- Changement de portail extérieur: 8855,33 € (déjà réparé et consolidé à plusieurs reprises en interne au fil des ans, il doit maintenant être remplacé);
- Remplacement VMC : 2472,00€ ;
- Tableau d'affichage : 250€ ;
- Remplacement des radiateurs : 2818,31 €.
- Les autres points mineurs ont été traités en interne et sont remis à niveau.

L'ensemble des travaux débuteront immédiatement afin de garantir la mise en conformité sans délai et d'assurer la mise sous contrôle des risques identifiés.

Cependant, Monsieur Grand, en charge de ce chantier, travaille sur le devis relatif aux postes « portes et portail extérieur » avec le fournisseur actuel et doit solliciter une contre-proposition auprès d'un autre

prestataire afin d'obtenir une offre plus avantageuse. Il proposera un dossier complet qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal lors de sa prochaine session.

Vote : 14 voix sur 14 valident ce projet pour un montant de 47000€ maximum et autorisent le Maire à solliciter des fonds de concours.

2° Problématique éclairage du stade de football municipal :

Le remplacement de l'éclairage du terrain d'entraînement du stade de football a été réalisé en 2024, avec une garantie d'un éclairage minimale de 100 lux sur l'ensemble du terrain. Le résultat des travaux n'est pas conforme à l'attendu, les conditions d'éclairage du terrain sont insuffisantes.

L'entreprise prestataire s'est déplacée à plusieurs reprises au cours de l'hiver 2024-2025 afin de procéder à des réglages d'orientations des panneaux lumineux LED, mais sans résultat probant.

Depuis, l'entreprise ne répond plus aux relances d'intervention effectuées par la Mairie entre février et avril 2025, dont plusieurs sous forme de courrier recommandé.

Un appui juridique est demandé afin de résoudre ce point ; il se compose de deux actions :

- Une ouverture de dossier et une mise en demeure officielle réalisée par un Cabinet d'Avocats d'Evreux spécialisé pour ce type de problématique, pour un coût de 180 € TTC.
- Une délégation de compétence pour mener des actions en justice à concurrence de 1000 € TTC (dans le cadre de l'article L 2122-22 du CGCT).

Vote : 14 voix sur 14 votent pour et valident l'ouverture de cette procédure juridique.

3° Demandes de tailles des haies, arbres et arbustes et autres incivilités :

Les observations des élus et des remarques des administrés font apparaître un besoin de taille ou élagage d'arbre ou haies végétales situés sur certains espaces communaux.

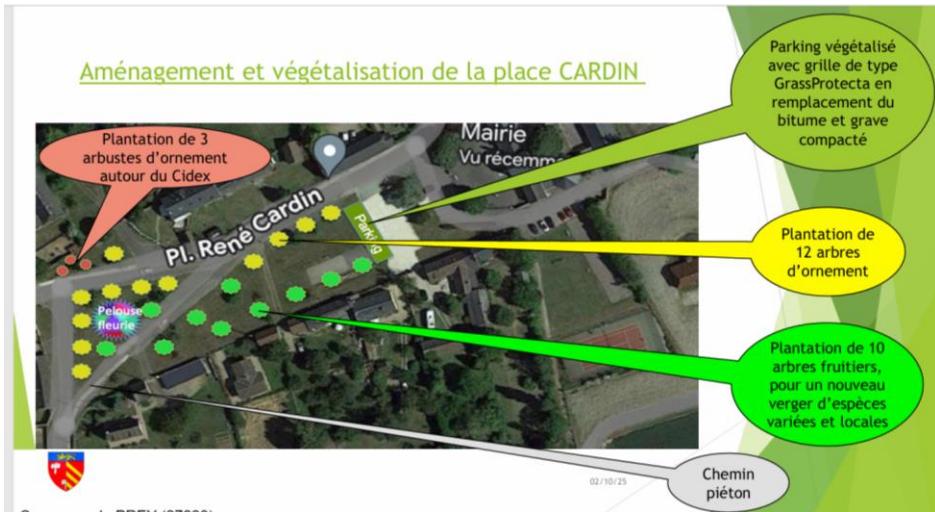
Une discussion s'engage sur la base des photos présentées aux élus ; elle s'est étendue à d'autres incivilités constatées dans le village, telles les déjections canines non ramassées, les stationnements intempestifs de véhicules bloquant les trottoirs, les haies de particuliers non taillées et débordantes sur l'espace public.

En synthèse des débats, les éléments suivants ont été décidés :

- Rechercher 2 devis pour estimer les travaux de taille et d'élagage des espaces relevant de la commune. Monsieur Grand sollicitera l'entreprise Coupry qui a déjà effectué de nombreux travaux dans la commune ; Madame Le Verge proposera le chantier à une autre entreprise.
- Un rappel Panneau Pocket sur les autres incivilités sera prochainement mis en ligne ;
- Des rappels ciblés seront transmis aux familles concernées (stationnement, élagage) ;
- Concernant les déjections canines, des amendes seront réellement déclenchées en cas d'observations effectives, sur la base de l'arrêté 2024/10-07 du 5/11 /2024.
- **Vote : 14 voix sur 14 votent pour ces mesures.**

4° Projet végétalisation de la Place Cardin :

Le Maire fait lecture d'un courrier remis par les représentants de l'Association des Amis du Patrimoine, réunis en session extraordinaire le 18 septembre 2025. Cette association, à l'unanimité de ses membres présents, a décidé de participer au financement de l'opération «Végétalisation de la Place Cardin » votée en Conseil Municipal du 9 septembre 2024 et non mise en oeuvre pour cause de subventions Fonds Verts et Département demandées mais non attribuées jusqu'ici.



Aménagement et végétalisation de la place CARDIN

LISTE DES ESPECES ET ESSENCES LOCALES SELECTIONNEES

- **Arbres d'ornement (tiges) :**
3 Érables plane, 3 Érables plane colonnaire, 3 Érables champêtre, 2 Charmes commun, 1 Tilleul petites feuilles
- **Arbres fruitiers (pommiers tiges) :**
1 Reinette de Caux, 1 Belle fille Normande, 1 Reinette du Mans, 1 Reinette clochard
- **Arbres fruitiers (pruniers tiges) :**
1 Prune Chambourcy, 1 Prune Montfort, 1 Prune Reine Claude
- **Arbres fruitiers (cerisiers tiges) :**
1 Napoléon Ordingen (locale), 1 Géant d'Hedelfingen, 1 Reine Hortense Stark Hardy
- **Arbustes d'ornement :**
1 Fusain d'Europe, 1 If commun, 1 Viorne obier

Le nouveau plan de financement serait le suivant :

- Coût du projet : 16700 € HT
- Part communale (20%) : 3340 € HT
- Dons « Les Amis du Patrimoine » : 13360 € HT

Plusieurs élus se félicitent de cette proposition. D'autres s'interrogent sur le lien entre végétalisation et préservation du patrimoine, d'autant que des financements importants seront prochainement nécessaires pour la rénovation de l'église. À ce sujet, l'Association précise que la revégétalisation de la Place Cardin répond à ses objectifs et qu'elle dispose par ailleurs de fonds qui pourront être consacrés à l'église (notamment l'accès PMR), comme cela a souvent été le cas par le passé.

Par ailleurs, le maire relève d'importantes divergences entre le projet voté en septembre 2024 — élaboré sur la base des recommandations du Responsable départemental « Nature et Paysage » et des pépiniéristes consultés — et le schéma directeur du village défini dans le cadre du programme *Village d'Avenir* par les architectes, paysagistes et urbanistes du CAUE 27. Il demande donc, tout au long de l'année 2025, une reconsideration du projet. Cette révision n'a pas été réalisée, les porteurs du projet estimant que le vote initial suffisait.

Enfin, à la réception du courrier de l'Association relançant le projet et en préparation du Conseil municipal d'octobre 2025, le maire vérifie les modalités administratives de mise en œuvre. Il informe les porteurs du projet qu'un **permis d'aménager** est requis, la place Cardin se situant en zone protégée (ABF). Messieurs Davard et Jacques contestent cette obligation et regrettent que cette information intervienne tardivement.

Après que chacun a pu exprimer son point de vue, l'acceptation du don est soumise au vote. Les élus membres de l'Association « Les Amis du Patrimoine » — Madame La Rosa et Messieurs Rat et Davard — ne prennent pas part au vote.

Résultats du vote :

- **Pour** : Mesdames Sylvie Pelta, Sylvie Dubois, Françoise Le Verge ; Messieurs Alex Boutelet, Pascal Jacques et Stéphane Moreau (6 voix)
- **Abstention** : Madame Nathalie Dulize et Monsieur Damien Voltolini (2 voix)
- **Contre** : Messieurs Olivier Kerbart, François Grand et Lionel Boland (3 voix)

Le projet sera ainsi mis en œuvre cet hiver, sous le pilotage de Monsieur Pascal Jacques qui demande immédiatement et obtient la signature des devis.

6° Questions diverses :

Le Maire salue le succès populaire des Journées du Patrimoine se concrétisant à Prey par l'ouverture au public de son église, avec la présentation d'une exposition de photos gérée par le Comité des Fêtes. Près de 100 personnes se sont déplacées; il remercie également les élus qui ont participé à cette opération, et tout particulièrement Madame et Monsieur Rat ainsi que Madame La Rosa qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour que les visiteurs repartent satisfaits de cette expérience.

Monsieur Boutelet fait remarquer que de nombreuses rayures et éclats de peinture sont déjà constatés après la récente rénovation de la Salle des Associations. Il est demandé une attention particulière aux Associations utilisant la salle au quotidien ainsi qu'un contrôle d'état des lieux plus précis lors des locations du week-end.

Madame Dubois présente l'organisation de la journée dédiée aux Aînés du village qui est fixée cette année au dimanche 23 novembre 2025. Les invitations parviendront prochainement.

Le Maire interroge les élus sur le principe de réalisation d'une Gazette communale de fin d'année : elle sera réalisée sur la base des actions des Associations, dans le respect du principe de neutralité en période électorale.

Fin de la séance : 20h30